

Risultati

Criteri di ricerca: N. di notificazione : 1066667

18.03.2019 | ID del progetto 178735 | N. della pubblicazione 1066667 | Appalti aggiudicati

Adjudication

Date de publication Simap: 18.03.2019

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Ufficio federale delle strade USTRA

Service organisateur/Entité organisatrice: Ufficio federale delle strade USTRA

Filiale Bellinzona

divisione Infrastruttura stradale, settore Supporto, à l'attention de "N2 Secondo tubo San Gottardo, accomp. architettonico e paesaggistico", Via C. Pellandini 2a, 6500 Bellinzona, Suisse, Téléphone: +41 58 469 68 11, Fax: +41 58 469 68 90, E-mail: acquistipubblici@astra.admin.ch, URL www.astra.admin.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

N2 Secondo tubo San Gottardo (2TG), prestations di accompagnamento architettonico e paesaggistico da fase DP

2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC: [12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 71200000 - Services d'architecture

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Voir point 4.4 « Autres indications ».

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: Consorzio Guscetti-Cattaneo-Ambroise c/o Guscetti studio d'architettura, Via San Gottardo 28, 6775 Ambri, Suisse

Prix: CHF 702'260.00 sans TVA

Remarque: Membres de la communauté de soumissionnaires: Guscetti studio d'architettura + Cattaneo Birindelli Architetti Associati + Officina del paesaggio Sagl arch. Sophie A. Ambroise

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Le "Consorzio Guscetti-Cattaneo-Ambroise", Ambri, en particulier, a saisi les principaux aspects du mandat tant d'un point de vue technique (architectural et paysager) qu'organisationnel (personnes clé et architecte paysagiste), démontrant ainsi qu'il avait toutes les compétences pour satisfaire pleinement les besoins de l'adjudicateur.

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 07.11.2018

Organe de publication: www.simap.ch

Numéro de la publication [1046105](#)

4.2 Date de l'adjudication

Date: 18.03.2019

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 3

4.4 Autres indications

1. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TÂCHES

Le Projet Général (PG) pour la construction du deuxième tunnel du Saint Gothard « Secondo tubo San Gottardo » a été approuvé par le Conseil Fédéral en automne 2017. Le projet définitif a été publié en printemps 2018.

L'objet de ce mandat est d'assister le Maître d'Ouvrage dans les aspects architecturaux et paysagers du projet, depuis la phase du projet de détail jusqu'à la mise en service et les actes finaux.

Il s'agit notamment de collaborer avec les ingénieurs civils qui s'occupent de la conception détaillée des ouvrages en plein air, conformément au Pdéf approuvé, afin de garantir la qualité architecturale et l'intégration paysagère de ces ouvrages. L'assistance au client s'étend également à l'intégration correcte sur le territoire des installations de chantier

nécessaires à la construction du deuxième tube.

Pour le mandat de base, la prestation est estimée à 8 000 heures.

Pour une description plus détaillée, voir les documents d'appel d'offres.

2. CRITÈRES D'ADJUDICATION

Les critères d'adjudication suivants ont dû être joints au dossier d'offre (prédéfini).

CA1 : PRIX ; PONDÉRATION 40% :

CA2 : RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AUX TÂCHES DES PERSONNES CLÉ PONDÉRATION 35%

reparti en

- architecte accompagnateur (chef de projet) : 15%.
- architecte accompagnateur adjoint (suppléant du chef de projet): 10%.
- architecte paysagiste : 10%.

Une personne peut assumer plusieurs fonctions en même temps (exception : le chef de projet ne peut pas également assumer la fonction suppléant du chef de projet en même temps).

Le CA2 est évalué pour chaque personne clé avec une note unique. Cette note se compose pour sa moitié par l'évaluation de la référence présentée (comparabilité de la fonction exercée et du genre des travaux du projet de référence, avec la fonction et le genre des travaux objet de cet appel d'offres.

Pour l'autre moitié, par l'évaluation du curriculum vitae (évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle en relation avec le projet), qui devra être déposé avec l'offre pour chacune des personnes clé.

CA3 : ANALYSE DES TÂCHES ET PROPOSITION DE SOLUTION / ANALYSE DES RISQUES ; PONDÉRATION 25%:

reparti en

- Analyse des tâches et proposition de solution 15%
- Analyse des risques 10 %.

CA4 : ANALYSE DES TÂCHES ET PROPOSITION DE PROCÉDURE/DE SOLUTION; PONDÉRATION 25%.

reparti en

- analyse des tâches, 15%
- méthode de procédure/de solution, 10%.

EVALUATION DU PRIX

La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas.

Les offres, dont le prix est supérieur de 100% ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0.

Entre deux, l'évaluation est linéaire (arrondi à deux chiffres après la virgule).

Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.

Notation des AUTRES critères d'adjudication

L'évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5 :

0 = évaluation impossible // aucune information

1 = critère très mal rempli // informations insuffisantes et incomplètes

2 = critère mal rempli // informations sans lien suffisant avec le projet

3 = critère rempli de manière normale, moyenne // qualité moyenne correspondant aux exigences de l'appel d'offres

4 = critère rempli de manière satisfaisante // bonne qualité

5 = critère rempli de manière très satisfaisante // excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif.

Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés.

Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.

TOTAL DES POINTS :

somme des notes multipliée par leur pondération (total maximal : 5 x 100 = 500).

4.5 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.
